



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D4 - Compte administratif 2018 - Budget principal Ville

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D4-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

N° 4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Cadre général

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note porte :

- La présentation du résultat 2018
- La section de fonctionnement
- La section d'investissement
- L'épargne brute (CAF) et l'épargne nette
- L'endettement
- La consolidation des budgets

I – La présentation du résultat 2018

Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 1 441 713,41 € hors la reprise du résultat du budget annexe EAU de 2017, d'un montant net de 500 855,89 € qu'il convient de reprendre sur le budget principal Ville avant de procéder au reversement à Vals de Saintonge communauté sur l'exercice 2019 par opérations budgétaires.

- Rappel :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de clôture	1 061 562 €	930 502€	855 671€	570 850€	582 194€	613 142€	401 307 €	1 441 713 €

Fonctionnement

Reprise de l'excédent 2017 Ville	401 307,30 €
Reprise de l'excédent 2017 Eau	500 855,89 €
Recettes	9 539 910,06 €
Dépenses	<u>7 719 266,67 €</u>
Résultat de l'exercice	1 820 643,39 €
Résultat cumulé	2 722 806,58 €

Investissement

Reprise du déficit 2017 -Ville	911 235,37 €
Reprise du déficit 2017 -Eau	18 503,29 €
Recettes	3 252 718,70 €
Dépenses	<u>2 452 208,07 €</u>
Résultat de l'exercice	800 510,63 €
Restes à réaliser	
Recettes	57 083,50 €
Dépenses	<u>726 596,04 €</u>
Résultat s/restes à réaliser	669 512,54 €

Besoin de financement **798 740,57 €**

Excédent final de clôture **1 924 066,01 €**

Excédent hors reprise résultat EAU **1 441 713,41 €**

II – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Synthèse :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/ 2017
Recettes							
Réelles	8 771 289 €	10 078 168 €	8 365 036 €	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 935 €	10,4 %
Ordre	9 570 €	211 836 €	6 960 €	62 186 €	113 240 €	128 975 €	
Totales	8 780 859 €	10 290 004 €	8 371 996 €	8 908 303 €	8 640 216 €	9 539 910 €	10,4 %
Dépenses							
Réelles	7 148 186 €	6 825 119 €	7 109 008 €	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 870 €	-8,7 %
Ordre	591 312 €	2 478 864 €	441 798 €	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	
Totales	7 739 498 €	9 303 983 €	7 550 806 €	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 267 €	-1,2 %

A – Recettes totales : 9 539 910 €

Globalement les recettes augmentent de 10,4 %, on constate la même évolution sur les recettes réelles.

Opérations d'ordre 2018 :

Recettes : Amortissements subventions 31 497,77 €

Opérations de cessions : 97 477,72 €

L'évolution par chapitre est la suivante :

Chapitres	2017	2018	Var 2018/2017
013 - Atténuation de produits	14 484,76 €	3 655,48 €	NS
70 - Produits des services et du domaine	243 708,13 €	236 532,75 €	-2,9 %
73 – Impôts et taxes	5 544 002,52 €	5 882 101,52 €	+6,1 %
74 – Dotations et participations	2 120 810,05 €	2 187 102,47 €	+3,1 %
75 – Autres produits de gestion courante	112 085,03 €	98 570,61 €	-12,1 %
76 – Produits financiers	163,10 €	75,00 €	NS
77 – Produits exceptionnels	251 644,57 €	761 304,74 €	+65,1 %
78 – Reprise sur provisions	240 078,00 €	241 592,00 €	
Total	8 526, 976,16 €	9 410 934,57 €	+10,4 %

1) - Produits des services et du domaine : 236 532,75 €

Ce poste regroupe le produit des différentes régies : école de musique, médiathèque, droits de place, location de salles et de matériel, et des mises à disposition du personnel à Vals de Saintonge communauté, ainsi que les décharges syndicales.

2) - Impôts et taxes : 5 882 101,52 €

Le produit de la fiscalité directe, en augmentation de 6,1 %, se décompose comme suit :

	2017	2018
Fiscalité directe	4 022 357,00 €	4 395 031,00 €
Attribution de compensation	1 103 154,00 €	995 299,00 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale	92 115,00 €	94 025,00 €
Droits de place	47 441,44 €	45 425,88 €
Taxes sur les pylônes	6 954,00 €	7 104,00 €
Taxe sur la publicité extérieure	94 035,45 €	104 464,05 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	172 257,69 €	237 586,71 €
Autres impôts	5 687,94 €	3 165,88 €
Total	5 544 002,52 €	5 882 101,52 €

Le produit de la fiscalité directe représente 47 % des recettes réelles de fonctionnement et comprend le produit fiscal de l'année auquel s'ajoutent éventuellement des rôles supplémentaires

Produit de la fiscalité	4 392 427 €
Rôles supplémentaires	2 604 €

Sur l'exercice 2018, le produit de la fiscalité directe est réparti comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe habitation sur les logements vacants	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux	13,06 %	13,06 %	31,12 %	58,12 %
Bases	9 245 702 €	302 722 €	9 913 893 €	102 257 €
Produits	1 207 488 €	39 535 €	3 085 972 €	59 432 €

L'évolution des bases est la suivante :

Taxe	2017	2018	Evolution
Habitation	9 205 131 €	9 245 702 €	+ 0,44%
Habitation s/logements vacants	322 597 €	302 722 €	-6,16 %
Foncier sur bâti	9 644 483 €	9 913 893 €	+ 2,79 %
Foncier non bâti	97 702 €	102 257 €	+4,66 %

L'attribution de compensation : 995 299 €

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes varie en fonction des charges transférées et est déterminé par la Commission locale d'évaluation de transfert des charges - CLETC.

3) - Dotations et participations : 2 187 102,47 €

La dotation globale de fonctionnement d'un montant de 1 764 301 € est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. La Ville a bénéficié en 2018 de la troisième fraction de la DSR, appelée fraction cible, destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	1 455 724 €	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €
DSR - Dotation de solidarité rurale	307 778 €	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €
DNP - Dotation nationale de péréquation	99 755 €	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 832 €
Total	1 863 257 €	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940	1 695 264 €	1 764 301 €

Pour 2018, les dotations et participations se décomposent comme suit :

	Montant
Dotations versées par l'Etat	
Dotation forfaitaire	893 472 €
Dotation de solidarité rurale	688 997 €
Dotation nationale de péréquation	181 832 €
Dotations de compensation d'exonérations fiscales (TH-TF)	227 844 €
Dotations pour les titres sécurisés	8 580 €
Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808 €
En faveur de l'emploi	125 760 €
FCTVA sur dépenses de fonctionnement	8 529 €
Compensation fin cession fonds de commerce	850 €
Participation du conseil régional	
Musée – opération graines d'artistes	6 245 €
Sports	8 629 €
Participation du conseil départemental	
Ecole de musique	5 480 €
Cap séniors – conférence des financeurs	3 131 €
Sports	15 936 €
Voirie	1 109 €
Autres	
Communauté de communes au titre du PEAC	6 300 €
FIPHFP	1 600 €

4) - Autres produits de gestion courante : 98 570,61 €

Ce poste comprend principalement le produit des loyers, le produit des fermages et le reversement de la part salariale des chèques déjeuner.

5) - Autres

- Les produits exceptionnels 761 304,74 € correspondent au produit des cessions (Terres agricoles, maisons), au remboursement d'assurance suite à des sinistres et à divers produits provenant de la gestion de l'exercice (annulation mandat sur exercice antérieurs, dons et libéralités, indemnités sur jugement).
- La reprise sur provision d'un montant de 241 592 € correspond pour 240 858 € à la provision constituée dans le cadre du contingent du SDIS et pour 734 € à la reprise partielle pour des créances admises en non valeur.

B – Dépenses totales : 7 719 266,67 €

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 364 869,95 € soit une diminution de 8,7 % par rapport à 2017.

Cette baisse est principalement due à la diminution : des charges de personnel, des charges de gestion courante ainsi qu'aux dotations aux provisions.

Opérations d'ordre 2018 :

Amortissements : 505 476 € - cessions : 848 920,72 €

Ces dépenses sont constituées des charges à caractère général, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures, les prestations de services, les charges de personnel, les subventions versées aux associations, à l'équilibre des budgets annexes et des intérêts de la dette.

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitres	2017	2018	Var 2018/2017
011 – Charges à caractère général	1 443 714,74 €	1 544 067,41 €	+7,0 %
012 – Charges de personnel	3 846 678,90 €	3 768 218,83 €	-2,0 %
014 – Atténuation de charges	6 740,00 €	15 106,00 €	NS
65 – Autres charges de gestion courante	1 175 463,32 €	785 706,89 €	-33,2 %
66 – Frais financiers	222 931,90 €	207 598,82 €	-6,9 %
67 – Charges exceptionnelles	7 359,77 €	5 087,00 €	-30,9 %
68 – Provisions pour risques	267 603,00 €	39 085 €	NS
Total dépenses réelles	6 970 491,63 €	6 364 869,95 €	-8,7 %

1) – Charges à caractère général : 1 544 067,41 €

L'augmentation de ce poste de l'ordre de 7,0 % soit un montant de 100 352 € correspond principalement à l'accroissement des postes suivants :

- Formation du personnel,
- Prestations dans le cadre de la mise en alignement de l'application RH,
- Service propreté : missions de capture des pigeons,
- Nettoyage du marché par un prestataire extérieur,
- Abbaye : prise en charge de la totalité des dépenses de fonctionnement par la Ville,

2) – Charges de personnel : 3 768 218,83 €

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 59,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Déduction faite des aides et des mises à disposition, le seuil se situe à 57,30 %.

La baisse de ce poste de l'ordre de 2,0 % est due à divers paramètres et principalement au non remplacement de départs volontaires d'agents titulaires. Ces baisses sont atténuées par l'impact de la réforme PPCR avec revalorisation des grilles de rémunérations et le GVT (glissement vieillesse technicité).

	2017	2018
Dépenses de personnel	3 846 679 €	3 768 219 €
Dépenses réelles	6 970 492 €	6 364 870 €
	55,2%	59,20 %

Le taux des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement a augmenté sur 2018 principalement dû à la baisse significative du total des dépenses réelles de fonctionnement.

3) – Autres charges de gestion courante : 785 706,89 €

Ce poste en diminution de 33,2 % soit un montant de 389 756 € par rapport à 2017 regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, les charges intercommunales, la contribution au SDIS et les frais de l'assemblée locale.

Cette diminution provient essentiellement de la baisse du contingent du SDIS, des cotisations intercommunales dans le cadre de la compétence GEMAPI transférée à Vals de Saintonge communauté au 1^{er} janvier 2018 ainsi qu'aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. En effet, sur l'exercice 2017, la clôture du budget THERMES a nécessité une subvention d'équilibre de 231 962 €. Ces réductions sont atténuées par l'augmentation des subventions versées aux associations.

	2017	2018
Subventions versées aux associations	215 495 €	240 704 €
Subvention versée à l'EPCC	90 000 €	90 000 €
Subventions équilibre versées aux budgets annexes	299 752 €	30 853 €
Charges intercommunales	45 464 €	11 673 €
Contribution au SDIS	390 077 €	280 000 €
Au titre de la provision	246 858 €	
Assemblée locale	129 426 €	129 171 €

Détail des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

	2017	2018
Bâtiment commercial	0,00 €	3 787,79 €
Thermes	231 961,88 €	0,00 €
Transports	17 930,32 €	27 065,29 €
Salle de spectacles EDEN	49 859,47 €	0,00 €
Total	299 751,67 €	30 853,08 €

Listes des subventions et des aides indirectes octroyées aux associations :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2018		
ASSOCIATIONS	Montant	Aides indirectes
ADMINISTRATION GENERALE	4 590 €	36 575 €
C.O.S.	1 000 €	
CGT		1 545 €
FO		4 134 €
Ass Sauvegarde des animaux	3 000 €	1 440 €
Protection civile		1 055 €
Rotary club		3 104 €
Amicale des anciens élèves		9 372 €
FCPE		4 396 €
Souvenir Français	90 €	
PEEP		6 154 €
DDEN	150 €	
CLSH BEAUFIEF		5 375 €
ASSEPAD	350 €	

ASSOCIATIONS	Montant	Aides indirectes
CULTURE	102 850 €	112 444 €
A.4	66 000 €	29 189 €
A.A.J.C. (Togo)	300 €	
Amuse Folk	400 €	4 566 €
Association point du jour		597 €
Block House	3 350 €	10 080 €
Block session	2 000 €	
Cercle Philharmonique	400 €	25 587 €
Vocaly	400 €	
Blues passions	30 000 €	
Association Bird		1 454 €
AVF St Jean accueil		6 306 €
Kaolin et Barbotine		5 392 €
Bonsaï Val de Boutonne		2 507 €
Club Tarot multi jeux		6 374 €
Informatique Club Angérien		3 956 €
Le tapis volant		8 260 €
Ste Archéologie		1 495 €
Art d'Y		4 396 €
Le rideau rouge		527 €
Cercle philatélique		1 758 €
SPORTS	98 490 €	103 849 €
Angérien Hand Ball Club	1 500 €	
Athlétic Club Angérien	1 900 €	
Angély model club		2 037 €
Billard club angérien		11 753 €
Amicale Boule Angérienne	2 300 €	12 312 €
Kayak club Angérien	3 500 €	22 392 €
Haltérophilie Musculation	500 €	
Jeunesse Laïque Angérienne	1 500 €	
Judo Club	1 800 €	
Moto Club Angérien	4 000 €	2 424 €
Nautic Club Angérien	26 700 €	14 040 €
Pêcheurs Angériens	950 €	7 920 €
Plongée Subaquatique	900 €	8 208 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 000 €	
RACA	8 000 €	
S.C.A.	12 500 €	8 584 €
Saint-Jean Volley Ball	1 000 €	
Football AS2A	250 €	
Tennis Club Angérien	1 800 €	
Tir Angérien	1 000 €	
Twirling	300 €	
U.V.A.	6 650 €	5 902 €
Signaleurs radio angérienne		5 014 €
Lévriers angériens		2 160 €
Team cycliste angérien		1 103 €
Aéro club angérien (Collège d'aérodrome)	1 440 €	
SERVICES SOCIAUX	31 900 €	106 978 €
Aide et Soutien	1 500 €	7 920 €
Arche	5 000 €	
A chacun son toit		3 629 €
Le soleil des ans		4 928 €

ASSOCIATIONS	Montant	Aides indirectes
Croix d'Or	600 €	
Croix Rouge Française	300 €	10 988 €
Donneurs de sang		3 327 €
Arche - Banque alimentaire		40 579 €
Restos du cœur	1000 €	30 407 €
NOAH		2 418 €
Secours Catholique	1 500 €	
Tremplin 17	17 000 €	
Mission Locale de Saintonge	5 000 €	2 782 €
ECONOMIE	2 874 €	1 103 €
Commerçants non sédentaires	2 874 €	
Commerçants et artisans angériens		1 103 €
Total des subventions	240 704 €	360 949 €

4)- Frais financiers : 207 598,82 €

Les frais financiers sont en constante diminution due à deux paramètres : pas d'emprunt contracté depuis 2017 et la conjoncture favorable des taux qui se poursuit.

5)- Les provisions : 39 085,00 €

Par sécurité, la Ville a continué de provisionner au rythme de 20 745 € par an pour se prémunir contre une évolution défavorable des marchés concernant l'emprunt structuré dit « FIXMS » souscrit auprès de DEXIA devenue SFIL.

De plus, la Ville a provisionné à hauteur de 6 000 € pour le risque de non recouvrement des créances, sur 2018 une reprise partielle a été effectuée pour un montant de 734 €.

Enfin, dans le cadre de programmes de réhabilitation d'immeubles en centre-ville, la SEMIS s'est engagée à réaliser les études de faisabilité, mais dans le cas où l'équilibre financier de l'opération ne serait pas réalisable ou si les financements n'étaient pas accordés, la Ville s'engage à rembourser les frais engagés. Une provision a donc été mise en place d'un montant de 18 340 € sur les exercices 2018 et 2019.

6)- Présentation par fonction

Ci-dessous une présentation par fonction de la masse salariale et des autres dépenses dédiées à chaque service.

Fonction	Services	Masse salariale	Autres dépenses	Total
01	Opérations non ventilables		1 701 502,13 €	1 701 502,13 €
020	Administration générale	717 436,11 €	409 017,13 €	1 126 453,24 €
021	Assemblée locale		129 171,13 €	129 171,13 €
022	Administration de l'Etat	132 131,76 €	19 481,45 €	151 613,21 €
023	Communication	38 816,72 €	24 518,07 €	63 334,79 €
024	Fêtes et cérémonies		10 654,06 €	10 654,06 €
025	Aides aux associations	47 390,82 €	42,79 €	47 433,61 €
026	Cimetière		4 992,00 €	4 992,00 €

Fonction	Services	Masse salariale	Autres dépenses	Total
112	Police municipale	283 790,06 €	19 411,32 €	303 201,38 €
113	Incendie et secours	4 802,00 €	289 601,82 €	294 403,82 €
20	Scolaire	23 167,99 €	0,00 €	23 167,99 €
252	Transports	39 150,39 €	27 175,29 €	66 325,68 €
311	Ecole de musique	347 305,44 €	10 543,47 €	357 848,91 €
314	Salle de spectacles EDEN	15 259,87 €	120,00 €	15 379,87 €
321	Médiathèque	244 086,84 €	31 904,96 €	275 991,80 €
322	Musée	183 505,28 €	84 873,91 €	268 379,19 €
33	Actions culturelles	53 516,97 €	250 173,76 €	303 690,73 €
40	Sports	316 368,20 €	349 910,54 €	666 278,74 €
520	Interventions sociales	73 485,90 €	39 059,89 €	112 545,79 €
81	Services urbains	450 355,84 €	182 600,89 €	632 956,73 €
82	Aménagement urbain	740 750,92 €	319 414,35 €	1 060 165,27 €
83	Environnement		0,00 €	
90	Actions économiques	56 897,72 €	13 162,79 €	70 060,51 €
91	Marché		33 716,09 €	33 716,09 €
	TOTAL	3 768 218,83 €	3 951 047,84 €	7 719 266,67 €

III – Section d’investissement

La section d’investissement est liée aux projets de la Ville. Elle concerne des actions, en dépenses et en recettes, non récurrentes contrairement au fonctionnement.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux sur les structures existantes ou en cours de création.

Les recettes comprennent les subventions en lien avec les projets d’investissement, les recettes dites patrimoniales : taxes d’aménagement, FCTVA.

A - Les dépenses

	Réalisation	Restes à réaliser
Dette	1 170 399,84 €	4 299,48 €
Subventions d’équipement versées	44 266,45 €	122 299,36 €
Avance remboursable	20 000,00 €	
Attribution de compensation	13 530,00 €	
Travaux bâtiments		
Abbaye	27 303,73 €	81 313,00 €
Musée		364,42 €
Bâtiments divers	198 968,68 €	102 973,83 €
Bâtiments et terrains sportifs	19 771,57 €	92 783,60 €
Acquisitions et autres		
Acquisition mobilier, matériels	52 095,16 €	32 814,96 €
Musée : acquisition et restauration œuvres	11 686,79 €	8 208,00 €
Voirie, trottoirs, pluvial	188 599,24 €	80 261,76 €

Eclairage public	49 608,96 €	50 980,64 €
Aménagement du territoire et environnement	19 323,40 €	137 416,42 €
Opérations d'ordre	596 212,28 €	
Autres	40 441,97 €	12 880,57 €
Total	2 452 208,07 €	726 596,04 €

B - Les recettes

	Réalisation	Restes à réaliser
Excédent capitalisé	1 287 766,72 €	
Cautions	1 500,00 €	
Amortissements, divers	924 309,80 €	
F.C.T.V.A	99 029,51 €	
Taxe d'aménagement.	28 578,22 €	
SDEER	48 402,99 €	
Cessions	848 920,72 €	
Subventions	14 210,74 €	57 083,50 €
Total	3 252 718,70 €	57 083,50 €

Détail des subventions par partenaires

	Réalisé	Restes à réaliser
Etat	4 534,00 €	30 000,00 €
Région	2 083,50 €	2 083,50 €
Département	7 593,24 €	
Autres		25 000,00 €
Total	14 210,74 €	57 083,50 €

IV - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

Le poids de la dette en années CAF est obtenu en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2018
Réelles	9 410 935 €
Ordre	128 975 €
Totales	9 539 910 €
DEPENSES	
Réelles	6 364 870 €
Ordre	1 354 397 €
Totales	7 719 267 €

CAF brute (hors cessions)	2 294 622 €
Remboursement capital de la dette (bancaire)	1 164 663 €
CAF nette (hors cessions)	1 129 959 €
CRD de la dette au 31/12/2018 dette bancaire	7 777 444 €
Année CAF	3,39
Produits exceptionnels	
Chapitres 77	761 305 €
<i>Dont 775-cessions</i>	<i>751 443 €</i>
Résultat reporté n-1 <i>Hors reprise du résultat EAU 2017</i>	401 307 €
Résultat de l'exercice	1 820 643 €
Financement de l'investissement <i>Hors reprise du résultat EAU 2017</i>	780 237 €
Résultat global de l'exercice <i>Hors reprise du résultat EAU 2017</i>	1 441 713 €

Principaux ratios de structure

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2018 <i>Population 7948 – fiche DGF 2018</i>	Moyenne nationale de la strate (<i>source collectivités locales.gouv exercice 2017</i>)
Dépenses réelles de fonctionnement	801 €	1 037 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 184 €	1 167 €
Dotation globale de fonctionnement	222 €	151 €
Produit des impositions directes	553 €	478 €
Dépenses d'équipement brut	84 €	298 €
Encours de la dette au 31 décembre	979 €	849 €

V – L'endettement

L'encours de la dette du budget principal Ville s'élève à 7 777 443,63 € au 31 décembre 2018, et se compose de 22 contrats, auxquels il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements d'un montant de 4 684,48 €. La structure de la dette est la suivante :

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX				
Fixe	2,81	0,00	3 505 890,19	09 ans 10 mois
Indexé	0,66	0,21	2 680 233,29	09 ans 00 mois
Structuré	4,43	0,00	1 596 004,63	06 ans 06 mois
TRANCHE DE TAUX				
7.00% < taux	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 6.00%	4,37	0,00	2 730 623,74	06 ans 03 mois
TRANCHE DE TAUX				
3.00% < taux <= 4.00%	3,67	0,00	560 294,50	05 ans 03 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,11	0,00	251 281,52	09 ans 11 mois
taux <= 2.00%	0,90	0,14	4 239 928,35	10 ans 11 mois
PÉRIODICITÉ				
Mensuelle	0,16	0,04	440 920,65	10 ans 09 mois
Bimestrielle	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,76	0,13	4 809 820,98	10 ans 09 mois
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
PÉRIODICITÉ				
Semestrielle	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Nonmestrielle	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	3,54	0,01	2 531 386,48	05 ans 00 mois
PRÊTEUR				
Tous	2,32	0,08	7 782 128,11	08 ans 10 mois
DEVISE				
euro	2,38	0,08	7 678 879,33	08 ans 11 mois
CHF	0,00	0,02	103 248,78	03 ans 00 mois
TOTAL	2,32	0,08	7 782 128,11	08 ans 10 mois

La dette consolidée au 31 décembre 2018, tous budgets confondus, s'élève à 8 324 182,08 € et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 31 décembre 2018
Budget principal – Ville	7 782 128,11 €
Bâtiment commercial	40 328,05 €
Transports	18 000,00 €
Assainissement	483 725,92 €
Total	8 324 182,08 €

VI – Consolidation des budgets

LIBELLES	REALISATIONS	dont Subventions d'équilibre	REALISATIONS	RESTES à REALISER	RESULTAT FINAL* <i>(fonct+invest+restes à réaliser)</i>
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
I - BUDGET PRINCIPAL					
RECETTES (1)	9 539 910,06		3 252 718,70	57 083,50	
DEPENSES (2)	7 719 266,67		2 452 208,07	726 596,04	
Déficit reporté (3)			911 235,37		
Déficit reporté EAU			18 503,29		
Excédent reporté (4)*	401 307,30				
Excédent reporté EAU	500 855,89				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			129 228,03	669 512,54	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	2 722 806,58				1 924 066,01
TRANSPORT					
RECETTES (1)	36 036,79	27 065,29	10 056,82		
DEPENSES (2)	36 036,79		10 000,00		
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)					
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)					-
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	-		56,82		56,82
ASSAINISSEMENT					
RECETTES (1)	327 088,22		181 841,70		
DEPENSES (2)	240 945,37		88 076,23	1 075 769,82	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	645 330,36		286 226,79		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				1 075 769,82	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	731 473,21		379 992,26		35 695,65
BATIMENT COMMERCIAL					
RECETTES (1)	19 982,89		4 546,71		
DEPENSES (2)	10 783,34		38 338,35	1 268,69	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	14 196,28		14 588,71		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			19 202,93	1 268,69	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	23 395,83				2 924,21
SALLE DE SPECTACLE - EDEN					
RECETTES (1)	55 301,11		835 827,25	1 060 857,80	
DEPENSES (2)	56 681,43		1 024 416,68	175 398,92	
Déficit reporté (3)			706 789,74		
Excédent reporté (4)	23 310,00				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			895 379,17		
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	21 929,79			885 458,88	12 009,39
RESULTATS CONSOLIDES					
DEFICIT	-	27 065,29	1 043 810,13	1 746 551,05	
EXCEDENT	3 499 605,41		380 049,08	885 458,88	1 974 752,08

AR PREFECTURE

017-211703475-20190328-2019_03_D4-DE

Regu le 01/04/2019

Le résultat final = Excédent ou déficit de clôture du fonctionnement et de l'investissement + l'excédent ou le déficit des restes à réaliser

Mme la Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget principal Ville ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27)**

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D4-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019

Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.